

**NAVY LEAGUE OF CANADA CHANGE  
OF COVID-19 POSTURE – effective  
18 MARCH 2022**

Ref:

A. Vaccination Policy for Members, Volunteers and Employees – February 2022

B. Vaccination Policy for NL Cadet Officers and Cadet Volunteers – September 2021

C. COVID-19 Safety Protocol – June 2020 – November 2021

The health and safety of our Members, Volunteers, Cadets, and Employees remains our highest priority and we must remain diligent and proactive to protect all participants of our program, in particular at the community level within our Branches and Corps. This updated posture applies to our Members, Volunteers, Cadets, and Employees. As the Public Health recommendations and direction on COVID 19 safety measures continue to evolve, so will our policies, procedures, and posture to ensure they reflect continued diligence but also the changing environment and federal and provincial public health direction.

The Navy League of Canada remains steadfast in ensuring the safety of all its members and cadets, and the environment in which our Members, Volunteers, Cadets, and Employees meet, work, and train. The Navy League of Canada's COVID 19 policies and protocols at references A, B and C were developed in response to the National and Provincial direction and advice, and the Provincial Public Health Measures (PPHM) applied across Canada in the past two years. The Navy League committed that these policies would remain in effect for as long as the PPHM were being enforced.

**LIGUE NAVALE DU CANADA  
CHANGEMENT DE POSTURE COVID-19 –  
en vigueur 18 MARS 2022**

Réf :

A. Politique de vaccination pour les membres, les bénévoles et les employés – février 2022

B. Politique de vaccination pour les cadets-officiers et les cadets bénévoles de LN – septembre 2021

C. Protocole de sécurité COVID-19 – juin 2020 – novembre 2021

La santé et la sécurité de nos membres, bénévoles, cadets et employés restent notre priorité absolue et nous devons rester diligents et proactifs pour protéger tous les participants de notre programme, en particulier au niveau communautaire au sein de nos filiales et corps. Cette posture mise à jour s'applique à nos membres, bénévoles, cadets et employés. Au fur et à mesure que les recommandations et l'orientation de la santé publique sur les mesures de sécurité liées à la COVID 19 continueront d'évoluer, nos politiques, nos procédures et notre posture continueront d'évoluer pour garantir qu'elles reflètent une diligence continue, mais aussi l'environnement changeant et l'orientation fédérale et provinciale en matière de santé publique.

La Ligue navale du Canada demeure déterminée à assurer la sécurité de tous ses membres et cadets, ainsi que l'environnement dans lequel nos membres, bénévoles, cadets et employés se rencontrent, travaillent et s'entraînent. Les politiques et protocoles COVID 19 de la Ligue navale du Canada aux références A, B et C ont été élaborés en réponse aux directives et conseils nationaux et provinciaux, et aux mesures provinciales de santé publique (PPHM) appliquées à travers le Canada au cours des deux dernières années. La Ligue navale s'est engagée à ce que ces politiques

Based on the current situation and many upcoming changes in the COVID posture in all Provinces, most, if not all of the PPHMs are no longer mandatory or will be removed in the coming days and weeks. Accordingly, the Navy League of Canada is adjusting our COVID posture and policies with respect to our mandatory requirements for mask wearing and proof of vaccination plus previous restrictions to capacity limits, facility access, indoor and outdoor activities, and in-person gatherings and activities.

Effective March 18<sup>th</sup>, 2022, the Navy League of Canada policies and direction with respect to COVID protocols will begin to be adjusted based on the varied implementation dates for changes across provinces and shifts from mandatory to optional safety measures dependent on the location and nature of the activity plus Provincial Health Guidance from experts. This change to an asymmetric approach will enable the NL Cadet Corps to resume in-person activities based on the easing of provincial regulations when they come into effect.

While many restrictions are being eased or cancelled by Provinces as we resume a return to in-person operations across our programs and activities, we must be methodical in our approach and continue to be diligent about health and safety protocols when conducting training and activities. There may also continue to be variants and increased numbers of cases of COVID 19 within our communities so our safety measures as well as how we conduct activities may require future adjustments due to the uncertainty of the pandemic and evolving situation. NL Cadet Corps COs and Branch Presidents

restent en vigueur aussi longtemps que le PPHM sera appliqué.

Sur la base de la situation actuelle et des nombreux changements à venir dans la posture COVID dans toutes les provinces, la plupart, sinon la totalité, des PPHM ne sont plus obligatoires ou seront supprimées dans les jours et semaines à venir. En conséquence, la Ligue navale du Canada ajuste sa posture et ses politiques COVID en ce qui concerne nos exigences obligatoires en matière de port de masque et de preuve de vaccination, ainsi que les restrictions précédentes concernant les limites de capacité, l'accès aux installations, les activités intérieures et extérieures et les rassemblements et activités en personne.

À compter du 18 mars 2022, les politiques et les directives de la Ligue navale du Canada concernant les protocoles COVID commenceront à être ajustées en fonction des dates de mise en œuvre variées des changements dans les provinces et du passage des mesures de sécurité obligatoires aux mesures de sécurité facultatives en fonction de l'emplacement et de la nature du activité ainsi que des conseils provinciaux en matière de santé d'experts. Ce changement vers une approche asymétrique permettra au Corps de cadets de LN de reprendre les activités en personne en fonction de l'assouplissement des règlements provinciaux lorsqu'ils entreront en vigueur.

Bien que de nombreuses restrictions soient assouplies ou annulées par les provinces alors que nous reprenons les opérations en personne dans l'ensemble de nos programmes et activités, nous devons être méthodiques dans notre approche et continuer à faire preuve de diligence quant aux protocoles de santé et de sécurité lors de la formation et des activités. Il peut également continuer d'y avoir des variantes et un nombre accru de cas de COVID 19 au sein de nos communautés, de sorte que nos mesures de sécurité ainsi que la façon dont

should continue to monitor the health of its members, volunteers and cadets and act in accordance with their approved COVID plans in the event of reported cases of COVID 19 or COVID-19 symptoms (such as fever, chills, cough, sore throat, headache, difficult breathing) exhibited during activities or reported cases of COVID, and then make decisions to pause in-person activities.

Corps and Branches should also continue to facilitate a layered approach to health and safety that includes the provision of appropriate cleaning and hand-washing supplies for regular use and that personal choices for vaccination, mask wearing and/or social distancing are encouraged and respected. In addition, all shared training aids, equipment, musical instruments, and other common touchpoints/surfaces should continue to be regularly cleaned and sanitized after use.

Division Presidents remain the approving authority for NLCC Return to in-person training plans and all NL Cadet and Branch activities. The CAF will continue to issue direction for Sea Cadet Corps, officers, and CIs and all Sea Cadet in-person activities require approval by the RCSU through the chain of command and some restrictions may continue as directed by DND/CAF despite the Provincial changes. Any Navy League and/or Sea Cadet Corps that are utilizing DND/CAF facilities must adhere to the increased safety measures for access to and use of those facilities until otherwise directed.

nous menons nos activités peuvent nécessiter des ajustements futurs en raison de l'incertitude de la pandémie et de l'évolution de la situation. Les Cmdt et les Présidents de succursale et des corps de cadets de LN doivent continuer de surveiller la santé de leurs membres, bénévoles et cadets et agir conformément à leurs plans COVID approuvés en cas de cas signalés de COVID 19 ou de symptômes de COVID-19 (tels que fièvre, frissons, toux, mal de gorge, maux de tête, respiration difficile) manifestés pendant les activités ou les cas signalés de COVID, puis prendre la décision de suspendre les activités en personne.

Les corps et les succursales doivent également continuer à faciliter une approche à plusieurs niveaux de la santé et de la sécurité qui comprend la fourniture de produits de nettoyage et de lavage des mains appropriés pour une utilisation régulière et que les choix personnels en matière de vaccination, de port de masque et/ou de distanciation sociale sont encouragés et respectés. De plus, toutes les aides à la formation, équipements, instruments de musique et autres points de contact/surfaces communs doivent continuer à être régulièrement nettoyés et désinfectés après utilisation.

Les présidents de division demeurent l'autorité approbatrice pour les plans de retour à la formation en personne du CCLN et toutes les activités des cadets et des succursales de la LN. Les FAC continueront d'émettre des directives pour le corps de cadets de la Marine, les officiers et les IC et toutes les activités en personne des cadets de la Marine nécessitent l'approbation de l'URSC par l'intermédiaire de la chaîne de commandement et certaines restrictions peuvent continuer selon les directives du MDN/des FAC malgré les changements provinciaux. Toute Ligue navale et/ou corps de cadets de la Marine qui utilise les installations du MDN/des FAC doit respecter les mesures de sécurité accrues pour l'accès

In summary, effective, Friday, March 18<sup>th</sup>, 2022, the Navy League of Canada will suspend its previous policies at references A, B and C, in coordination with the new guidance announced by Provincial Public Health authorities and adjust the COVID posture as follows:

- All NL Cadet and Branch in-person local training, fundraising and community engagement is authorized effective March 18<sup>th</sup>, 2022, subject to approval by the Division President,
- Division Presidents remain the approving authority for NL Cadet & Branch Activities that are permitted within the Provincial Health Measures,
- The use of bussing and overnight activities for NL Cadets including summer camps, training events and other activities with other Cadet Corps will be authorized effective May 1<sup>st</sup>, 2022, with additional guidance to be promulgated,
- There is no longer a mandatory requirement for verification of vaccination status, unless otherwise specified by Provincial Health Policies or the Government of Canada\*\*. Note that the CAF will continue to require proof of vaccination for cadets, officers, and instructors for CAP, CTCs, and overnight activities,
- If an individual wishes to continue to wear a mask or face shield, they shall be permitted and encouraged to do so based on their individual preference\*\*.

Note:

\*\* Various facility owners may require continued confirmation of vaccination status and mandatory masking to enter facilities including DND/CAF facilities

et l'utilisation de ces installations, sauf indication contraire.

En résumé, à compter du vendredi 18 mars 2022, la Ligue navale du Canada suspendra ses politiques précédentes aux références A, B et C, en coordination avec les nouvelles directives annoncées par les autorités provinciales de santé publique et ajustera la posture COVID comme suit :

- Toutes les formations locales en personne, les collectes de fonds et l'engagement communautaire des cadets et des succursales de la LN sont autorisés à compter du 18 mars 2022, sous réserve de l'approbation du président de la division,
- Les présidents de division demeurent l'autorité approbatrice pour les activités des cadets et des filiales de LN qui sont autorisées dans le cadre des mesures de santé provinciales,
- L'utilisation d'autobus et d'activités de nuit pour les cadets de la Ligue navale, y compris les camps d'été, les événements d'entraînement et d'autres activités avec d'autres corps de cadets, sera autorisée à compter du 1er mai 2022, avec des directives supplémentaires à promulguer,
- Il n'y a plus d'exigence obligatoire pour la vérification du statut vaccinal, sauf indication contraire dans les politiques provinciales de santé ou le gouvernement du Canada\*\*. Notez que les FAC continueront d'exiger une preuve de vaccination pour les cadets, les officiers et les instructeurs pour le PAC, les CEC et les activités de nuit,
- Si une personne souhaite continuer à porter un masque ou un écran facial, elle doit être autorisée et encouragée à le faire en fonction de ses préférences individuelles\*\*.

Noter:

\*\* Divers propriétaires d'installations peuvent exiger une confirmation continue du statut vaccinal et le port du masque obligatoire pour entrer dans les installations, y compris les

such as Bases, Armouries, Naval Reserve Divisions. The CAF has issued direction that all officers, and CIs will continue to wear masks until otherwise directed.

*This Navy League posture is subject to change based on Health Canada, Provincial and Regional Public Health direction and restrictions.*

installations du MDN/des FAC telles que les bases, les manèges militaires et les divisions de la Réserve navale. Les FAC ont émis des directives selon lesquelles tous les officiers et IC continueront de porter des masques jusqu'à indication contraire.

*Cette posture de la Ligue navale est sujette à changement en fonction des directives et des restrictions de Santé Canada, de la santé publique provinciale et régionale.*